

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre via le service [Gestion du permis en ligne](#) ou par la poste à l'adresse figurant au bas de cette page.

- Formulaire *Cessation des activités – Agents de voyages* dûment rempli;
- Original du permis.

Déclaration de fermeture et de renonciation

[Ville]

[Date]

Président de l'Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4

Objet : Fermeture de l'agence de voyages _____
[Nom de l'agence]

Monsieur le Président,

Par la présente, je désire vous informer que, le _____, l'agence de voyages mentionnée en
[Date de fermeture]
objet cesse/a cessé/cessera d'exercer les activités d'agent de voyages visées par le permis _____
[Numéro de permis]
délivré au nom de _____ pour le compte de _____.
[Prénom et nom du titulaire] [Nom de l'agence]

Je reconnais la fermeture définitive de l'agence de voyages et je demande que mon permis soit annulé.

Cochez toutes les situations applicables à la fermeture de l'agence, le cas échéant :

- Des dossiers en cours ont été transférés à une autre agence de voyages (indiquer le nom de l'agence et son numéro de permis, s'il y a lieu) : _____
- le compte en fidéicommis est déficitaire;
- un client peut être lésé par la fermeture de l'agence (par exemple, il a versé une somme à l'agent de voyages pour un service touristique, mais le fournisseur n'a pas été ou ne sera pas payé).
- un client a intenté une poursuite contre l'agent de voyages, son employé ou le conseiller en voyages avec lequel l'agent a conclu un contrat de travail ou un contrat de service exclusif (joindre une copie de l'action).

S'il y a lieu, je permets qu'un administrateur provisoire soit désigné pour terminer les affaires en cours de l'entreprise.

J'atteste être autorisé à signer la présente déclaration.

[Nom du signataire autorisé]

[Fonction]

[Signature]

La déclaration de fermeture et de renonciation doit, si elle concerne une personne physique, être signée par la personne physique elle-même. La déclaration concernant une association ou une société doit être signée par un associé ou une personne dûment autorisée en vertu d'une résolution du conseil d'administration, s'il y a lieu.

Si votre cautionnement a été fourni en argent ou par obligation, vous devrez nous aviser de tout changement d'adresse jusqu'au moment où vous serez admissible à un remboursement, soit 3 ans suivant la cessation de vos activités, si aucun litige n'a été intenté contre vous.